



TAXE D'APPRENTISSAGE



*Donner un sens à votre
versement.
Formons ensemble
vos professionnels de demain !*

DOMAINE DE COMPÉTENCES :

➔ LE DÉVELOPPEMENT WEB ET APPLICATIF

Cursus de formation :

BTS Services Informatiques aux Organisations
Mention : Solutions Logicielles et Applications Métiers

SOUTENEZ NOS PROJETS 2024 !

- Développer des actions pédagogiques
- Investir dans nos équipements technologiques
- Connecter les étudiants aux enjeux des entreprises : ateliers, rencontres, colloques ...
- Recrutement d'intervenants professionnels



COMMENT EFFECTUER VOTRE CONTRIBUTION DU SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le solde de la taxe d'apprentissage collecté par les URSSAF sera transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations qui reversera ensuite les fonds aux organismes habilités en fonction de votre choix.

Du 27 mai 2024 jusqu'au 4 octobre 2024, vous désignerez le ou les bénéficiaires du solde de votre taxe d'apprentissage.

1^{ère} période de répartition

- Le 27 mai 2024 : Début de la 1^{ère} période de répartition et ouverture de  pour les employeurs
- Le 2 août 2024 : Clôture de la 1^{ère} période de répartition
- Le 9 août 2024 : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ème} période de répartition

- Le 12 août 2024 : Début de la 2^{ème} période de répartition
- Le 4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition 
- Le 11 octobre 2024 : 2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

COMMENT RETROUVER NOTRE LYCÉE ET FORMATION ?

- ➔ Se connecter à la plateforme à l'adresse suivante : www.soltea.gouv.fr
- ➔ Une fois connecté vous accèderez à un moteur de recherche. Le lycée est identifiable par sa raison sociale : LYCÉE SAINT-VINCENT SENLIS
- ➔ SIRET : 78057766400011 ou code UAI 0601149Y

Nous restons à votre entière disposition :

Madame Béatrice MALINGRE
beatrice.malingre@lyceestvincent.net
06 84 40 75 17

Madame Stella RIBAS
Stella.ribas@lyceestvincent.net
03 44 56 70 08